

PROCES VERBAL DES SEANCES DES ASSEMBLEES
DELIBERANTES

Nombre de membres

Séance du 19 décembre 2023 à 18 h 30

en exercice: 11

L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf décembre l'assemblée régulièrement convoquée le 11 décembre 2023, s'est réunie sous la présidence de Johanna PAYOT

Présents : 10

Sont présents: Jean-Baptiste BERTAUD, Paul FIGUET, Jacques MICHELET, Anaïs NEGELE-URBAIN, Cécilia RANC, Geoffrey REBATEL, Johanna RIMET, Dorothée ROULLET, Elisabeth VIAL, Jérôme VINAY

Votants: 11

Représentés: Emilie RIGOULET par Elisabeth VIAL

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Elisabeth VIAL

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du PV du dernier conseil Municipal
- Décision Modificative
- Convention DECI Commune de Barcelonne/Régie EDVRA (si recue)
- Devis travaux cimetière
- Devis travaux routes
- Subventions Ecoles
- Revalorisation IFSE

...

Questions diverses :

- * date vœux
- * bulletin municipal
- * point réunion budget
- * point réunion communication

...

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 3 octobre 2023

Après quelques corrections, le procès-verbal du 13 octobre 2023 a été approuvé à l'unanimité

Objet: Vote de crédits supplémentaires - barcelonne - 2023 DE 017

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	372.00	
73111	Impôts directs locaux		372.00
TOTAL :		372.00	372.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		372.00	372.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Objet: Travaux Routes - 2023 DE 018

Mme le Maire fait part de deux devis réalisés par l'Entreprise ECHEVIN TP pour le passage des engins agricoles aux quartiers suivants :

- Quartier Perrette, proposition d'élargissement du pont aux deux extrémités par rajout de buses et enrochement, le devis présenté s'élève au montant de 5900€ H.T.

- Quartier les Guions, proposition d'élargissement d'une voie communale par le déblaiement de plus 400m³ de terre au montant de 9500€ H.T.

Après un long débat, il est décidé de retenir les travaux Quartier les Perrettes car les hectares de terres cultivées et le nombre de parcelles desservies par cette voie concerne plusieurs agriculteurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'approuver les opérations de travaux quartier Perette et le devis de l'entreprise ECHEVIN TP pour un montant de 5 900 € H.T.

- **CHARGE** Madame le Maire de signer tout document nécessaire à ces travaux,

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Concernant les travaux quartier des Guions pour desservir une parcelle de deux hectares, le devis estimé est trop élevé.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas retenir ce devis.

Objet: SUBVENTION ECOLES PRIVEES FRANCOIS GONDIN - 2023 DE 019

Madame le Maire informe les conseillers que 3 enfants de Barcelonne (1 en maternelle et 2 en primaire) ont été scolarisés à l'école privée François Gondin de Chabeuil pour l'année 2022/2023.

Le conseil municipal décide d'attribuer le même tarif que celui des écoles primaires publiques de Chabeuil. Les frais de scolarité 2022-2023 s'élevaient pour les écoles de Chabeuil à une moyenne de 640 € par élève (maternelle et primaire confondus).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Décide** de retenir comme tarif unique pour les élèves de maternelle et primaire la somme de 640 euros par élève pour l'année scolaire 2022/2023,

- **Décide** d'allouer une subvention de **1920€** (soit 3 x 640 €) à l'école privée OGEC François Gondin pour l'année scolaire 2022/2023,

- **Rappelle** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le Département, et de sa publication.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 8

Contre : 1

Abstention : 2

Refus : 0

De plus, il est décidé de changer de mode de fonctionnement pour les années à venir. En effet, après un long débat, et pour une question d'équité avec l'école publique, le conseil municipal décide de ne plus attribuer une participation par enfant pour les frais de fonctionnement, mais souhaite pour l'année prochaine, mettre en place une participation par enfant pour les frais de repas, à la même hauteur que celle attribuée à l'École de Chabeuil.

Un courrier sera adressé au directeur de l'établissement pour qu'un listing des repas pris par enfant nous soit communiqué pour l'année 2023-2024 pour la mise en place de cette participation

Objet: SUBVENTION ECOLE publique montvendre - 2023 DE 020

Vu le CGCT (art. L 2321-2, 9°) qui définit les dépenses obligatoires mises par la loi à la charge des communes,

Vu la circulaire n° 89-273 du 25 août 1989,

Vu l'article L212-8 modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 - art. 101,

Madame le Maire rappelle que les enfants de Barcelonne sont scolarisés au choix soit sur Chabeuil soit sur Montvendre. La commune a signé des conventions avec ces deux communes d'accueil afin de définir les modalités de participation financière aux dépenses de fonctionnement, au prorata du nombre d'élèves de Barcelonne.

En ce qui concerne la participation aux frais de fonctionnement de l'école pour l'année scolaire 2022-2023 pour les écoles publiques :

- 12 enfants scolarisés (6 en maternelle + 6 en primaire),
soit 9 904,20 € de frais soit 825,35 € par enfant

La commune de Montvendre propose donc de participer à hauteur de **9 904.20 €**, pour l'année scolaire 2022-2023.

Après délibération, le conseil Municipal, à l'unanimité :

- **valide** la participation de **9 904,20 €** pour les frais de fonctionnement des écoles publiques de Montvendre,

- **rappelle** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Convention DECI Commune/Régie EDVRA

Mme le Maire explique au conseil municipal qu'une convention entre la commune et la régie des eaux de Valence Romans Agglo peut être prise. L'agent communal peut-être mis à disposition.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de donner un avis favorable à cette convention.

Devis travaux cimetière :

Mme le Maire nous présente les trois devis réalisés par les entreprises Cheval 8 800€ TTC et Vallon 20 898€ et 29 160 TTC

Au vu des prestations proposées, le conseil municipal souhaite demander à l'entreprise CHEVAL des prestations complémentaires (ossuaire avec béton désactivé sur le dessus, rajout de pierre en prolongement de l'ossuaire et extension du bicouche devant le monument aux morts) avant la validation d'un quelconque devis.

Revalorisation IFSE

Mme le Maire indique qu'un décret donne la possibilité d'attribuer un prime exceptionnelle par agent selon les conditions de revenus.

Elle fait part aussi de la possibilité de leur augmenter la prime d'IFSE allouée chaque mois.

Après réflexion, Mme le Maire propose au conseil municipal de réfléchir là-dessus et ainsi voir lors d'un prochain conseil si une décision est positive car l'ensemble des conseillers n'étaient pas présents à la commission finances.

Mme Vial indique qu'il va falloir également proposer aux agents une prévoyance santé d'ici 2025, et une complémentaire santé en 2026.

QUESTIONS DIVERSES

Date vœux

Il est décidé de bloquer la date des vœux au vendredi 19 janvier 2024 à 18h30.

Bulletin municipal

Mme NEGELE-URBAIN nous indique que la trame est en cours de préparation et que la distribution est prévue vers le 22 janvier 2024.

Mme le Maire fait part que le photocopieur va être changé et que le coût reste identique par rapport au contrat actuel.

Illuminations Noël 2024 : voir comment procéder à l'accrochage des guirlandes, car Mme le Maire indique que les coûts pratiqués auparavant étaient trop élevés.

Mme Vial précise que l'agent communal n'est pas autorisé à monter ce système et qu'une entreprise habilitée doit intervenir.

Des élus se proposent pour éventuellement les monter l'an prochain.

Mme le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de mettre exceptionnellement à disposition la salle des fêtes le 25 janvier 2024 pour les jeunes agriculteurs.

Les élus émettent un avis favorable.

Mme NEGELE-URBAIN informe de la nécessité de mettre à jour la base de données pour l'adressage, et propose que des élus s'investissent sur cette tâche.

Séance levée à 20h30

le Président

le Secrétaire